



## RGPD : SÉCURITÉ DES TRAITEMENTS DE DONNÉES DE SANTÉ

400 € HT (tarif inter) | REF : ENV680  
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes de la DSI en charge de la protection des données à caractère personnel, liées à la santé.

### PROGRAMME

#### Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

#### Cas particulier du secteur de la santé

- Les enjeux pour les données dans le secteur de la santé.
- Les points de vigilance sur les données sensibles.

#### Responsabilité des différents acteurs et la gouvernance

- Équipes internes.
- Sous-traitants : Agence web, hébergeur.
- Le DPO/DPD.
- Les agréments HDS.

#### Principes à respecter

- Principe de minimisation de la collecte.
- Principe de finalité.
- Principe de consentement.
- Principe de conservation limitée des données.
- Principe de sécurité et de confidentialité des données.
- L'AIPD.

#### Dossier à présenter à la CNIL

- Méthodologie de référence : MR-001, MR-002, MR-003, MR-004, MR-005, MR-006.
- Formalités à effectuer auprès de la CNIL pour la protection des données de santé.
- Les droits des personnes.
- Les cas de dérogations.



1

JOURS

7

HEURES

### OBJECTIFS

Connaître les exigences particulières du secteur de la santé afin d'assurer la conformité et la sécurité des traitements de données de santé

### PUBLIC | PRÉREQUIS

#### PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

#### PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

### INFOS PRATIQUES

#### HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

#### MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

### DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte